



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1597

Lyon 8e - Convention d'occupation temporaire consentie à la Ville de Lyon par GrandLyon Habitat autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réhabilitation du gymnase Viviani - EI 08034

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1597 - LYON 8E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
CONSENTIE A LA VILLE DE LYON PAR GRANDLYON
HABITAT AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UNE
EMPRISE POUR LES BESOINS DU CHANTIER RELATIF A
LA REHABILITATION DU GYMNASSE VIVIANI - EI 08034
(DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement cadastré sous le numéro 15 de la section BD situé 13 avenue Viviani, sur lequel est édifié un équipement sportif dénommé « gymnase Viviani ». Ce tènement est contigu aux parcelles BD 13 et BD 22 appartenant à l'Office public de l'habitat, GrandLyon Habitat, sur lesquelles ont été réalisés un ensemble immobilier à usage d'habitation, des voies de circulations privées, des espaces verts et des zones de stationnement.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet de rénovation et d'extension des bâtiments existants de l'équipement sportif précité, approuvé par la délibération 2012/4576 du 2 juillet 2012, la Ville de Lyon, en tant que maître d'ouvrage, se doit d'assurer le bon déroulement de son chantier par l'installation d'une base de vie pendant toute la durée de l'opération. A cet effet, la Ville de Lyon a sollicité, auprès de GrandLyon Habitat, la mise à disposition gratuite d'une emprise sur la zone de stationnement lui appartenant, emprise jouxtant la parcelle du gymnase.

Une convention d'occupation temporaire entre GrandLyon Habitat et la Ville de Lyon sera établie aux conditions principales suivantes :

- l'emprise de terrain ainsi mise à disposition est constituée d'une partie de la parcelle située en bordure du gymnase Viviani, d'une surface d'environ 675 m². Ce terrain dépend d'un tènement de plus grande ampleur cadastré sous le numéro 13 de la section BD ;
- GrandLyon Habitat octroie la gratuité de l'occupation jusqu'à la fin du chantier, soit jusqu'au 30 juin 2017 au plus tard ;
- la mise à disposition est consentie à peine de nullité pour les besoins exclusifs de la base vie du chantier du gymnase Viviani ;
- la convention d'occupation établie sous-seing privé prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2015 et viendra à expiration automatiquement le 30 juin 2017.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette proposition de Convention d'occupation temporaire fixant les modalités d'installation de la base de vie du chantier de l'équipement sportif communal, le gymnase Viviani.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La mise à disposition à titre gratuit d'une partie du terrain cadastré BD 13 pour 675 m² environ appartenant à GrandLyon Habitat comme base de vie pour le chantier du gymnase Viviani dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire est approuvée.

2- La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document ainsi que tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY